

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 14/05/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/05/21
Affichage le : 03/06/21
Transmission préfecture le : 02/06/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210528-lmc1123255A-DE-1-1
Du : 02/06/21
Délibération exécutoire le : 03/06/21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 mai 2021

**POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE
ADOPTION DU CDY+ DE VERSAILLES (5,8 M €)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1111-4 et L1111-10,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite MAPTAM,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu la convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) permettant le cumul de subventions entre la région et les départements, signée le 10 septembre 2018 par le Département,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'exercice concerté des compétences (CTEC) étendant le cumul de subventions du Département et de la Région, pour un même projet, à tous les dispositifs d'aides en investissement mis en place au titre d'une politique sectorielle de la Région, signé le 10 décembre 2018 par le Département,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-CD-6-6037.1 du 20 décembre 2019 relative à la création du « Contrat de développement Yvelines + », dédié aux communes et aux groupements de communes dont la population est supérieur à 15 000 habitants,

Vu le courrier du 8 mars 2021 de la Commune de VERSAILLES sollicitant un financement du Département au titre du dispositif « Contrat de Développement Yvelines+ »

Vu le dossier de demande relatif au « Contrat de Développement Yvelines+ » présenté par la commune de VERSAILLES,

Vu la délibération de la Commune de VERSAILLES du 6 mai 2021 approuvant les opérations présentées au titre du Contrat de Développement Yvelines + et sollicitant le financement du Département,

Vu les annexes de la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la volonté du Département des Yvelines de contribuer au maintien et au développement de services publics de qualité et de proximité pour les yvelinois,

Considérant la volonté du Département d'engager un partenariat avec les collectivités en capacité de porter des projets structurants pour les Yvelines,

Considérant le rôle de la Commune de VERSAILLES qui est une centralité majeure à l'échelle yvelinoise et francilienne, dont le rayonnement à l'international participe à l'attractivité des Yvelines,

Considérant que ces opérations permettent de conforter le dynamisme commercial majeur du centre-ville de la Commune, notamment en requalifiant la place du Marché Notre Dame,

Considérant que ces opérations concourent à une meilleure offre de services pour les Versaillais, notamment la reconstruction d'une maison de quartier dans le secteur Versailles Chantiers,

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde une subvention de 5 800 000 € au titre du « Contrat de développement Yvelines + » (CDY+) à la Commune de VERSAILLES, selon les modalités prévues au contrat annexé à la présente délibération,

Approuve les termes du CDY + de VERSAILLES annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit Contrat de Développement Yvelines +, ses avenants éventuels, à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière,

Dit que les crédits seront imputés au chapitre 204, articles 204142 et 20411 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 mai 2021

ADOPTION DU CDY+ DE VERSAILLES (5,8 M €)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Ghislain Fournier.

Procurations (3) : Marie-Célie Guillaume à Pierre Bédier, Didier Jouy à Josette Jean, Yann Scotte à Jean-Noël Amadei.